

PROJET DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28/04/2022

Première Résolution

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, l'assemblée générale approuve les modalités et le dispositif de convocation et de la tenue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société à distance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2021 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2021 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice	1 140 345,140
Réserves légales	57 017,257
1er reliquat	1 083 327,883
FAS	50 000,000
2ème reliquat	1 033 327,883
Résultat reporté 2020	- 11 848 934,489
Report à Nouveau	- 10 815 606,606

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2021 à un montant forfaitaire annuel net de **3750** Dinars par Administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit Interne , du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2021 à un montant forfaitaire annuel net de **3750** Dinars par administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société BH Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **50 Millions de Dinars (50.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième Résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à